

Missions

Le **Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail Spécial Départemental (CHSCTSD)** contribue à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des personnels. Il participe à l'amélioration des conditions de travail et veille au respect des prescriptions légales de son domaine de compétence.

Pour réaliser ses missions, le CHSCTSD est chargé entre autres des actions suivantes :

- analyser les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les personnels,
- contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et formuler des propositions d'amélioration,
- proposer des actions de prévention,
- donner son avis sur la rénovation de locaux,
- donner son avis lors de l'introduction de nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.

Le CHSCTSD est informé par l'employeur des visites de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) et peut lui présenter des observations.

Le CHSCTSD est compétent pour connaître de toutes les questions concernant les personnels de l'Éducation nationale exerçant dans des écoles, des établissements d'enseignement du second degré et des services administratifs du département.

Composition

Secrétaire du CHSCTSD

Madame Véronique SIMONIN

Mél : ce.chsctd-sec-78@ac-versailles.fr

Téléphone : 06.26.14.33.48

DSDEN 78 CHSCTSD
BP 100
78053 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

**Monsieur le Directeur Académique
OU**

**Monsieur le Secrétaire Général
OU Madame la Chargée de Mission Ressources
Humaines**

Mél : ce.ia78@ac-versailles.fr

Téléphone : 01.39.23.60.00

DSDEN 78
BP 100

Représentants de l'administration

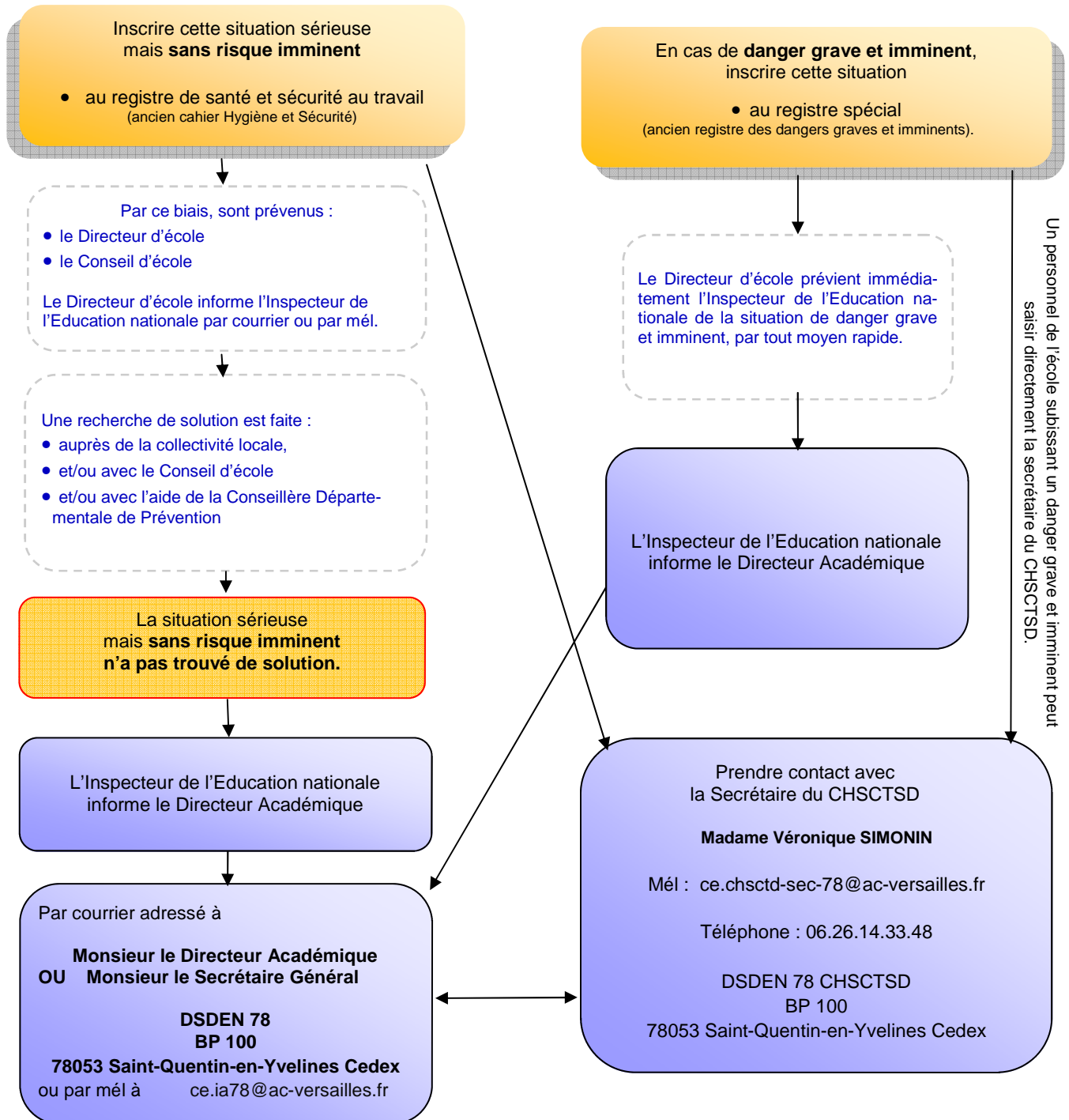
Monsieur Serge CLEMENT	Directeur Académique
Monsieur David BERAHA	Secrétaire Général
Madame Brigitte BLUTEL	Chargée de mission Ressources Humaines

Représentants des personnels

Titulaires		Affectation
Madame Véronique SIMONIN	FSU	Lycée Viollet-le-Duc à Villiers-Saint-Frédéric
Madame Evelyne BRAS-DIANA	FSU	Ecole maternelle Ferdinand Buisson à Limay
Monsieur Alain ERCKER	FSU	Lycée Jean Rostand à Mantes-la-Jolie
Madame Yasmina BOUTERAA	FNEC-FP-FO	Collège Georges Clemenceau à Mantes-la-Jolie
Madame Isabelle DUPAS	FNEC-FP-FO	Ecole maternelle Jean de la Fontaine à Saint-Nom-la-Bretèche
Monsieur Antonio GONÇALVES	SGEN-CFDT	Collège Blaise Pascal à Plaisir
Madame Emeline BOURCIER	UNSA	Ecole élémentaire Les Sablons à Villiers-Saint-Frédéric
Suppléants		
Madame Fabienne DUCHESNE	FSU	Ecole les Quatre Éléments à Issou
Monsieur Marc LEGEIN	FSU	Lycée des Sept Mares à Maurepas
Madame Laurence RICHARD	FSU	Collège Catherine de Vivonne à Rambouillet
Madame Christine LASSALLE	FNEC-FP-FO	Ecole maternelle Les Alizés à Versailles
Monsieur Kardigué SISSOKO	FNEC-FP-FO	Lycée Eugène Viollet-le-Duc à Villiers-Saint-Frédéric
Madame Yvane AOUN-MASSON	SGEN-CFDT	Ecole élémentaire de Méré
Madame Valérie MORGAND	UNSA	Inspection de l'Éducation Nationale (circonscription d'Elancourt)

Procédure de signalement et acteurs de l'Hygiène et de la Sécurité-Conditions de travail dans le PREMIER DEGRÉ

Dans une école, identification d'une situation potentiellement dangereuse pour un ou plusieurs personnels de l'école.

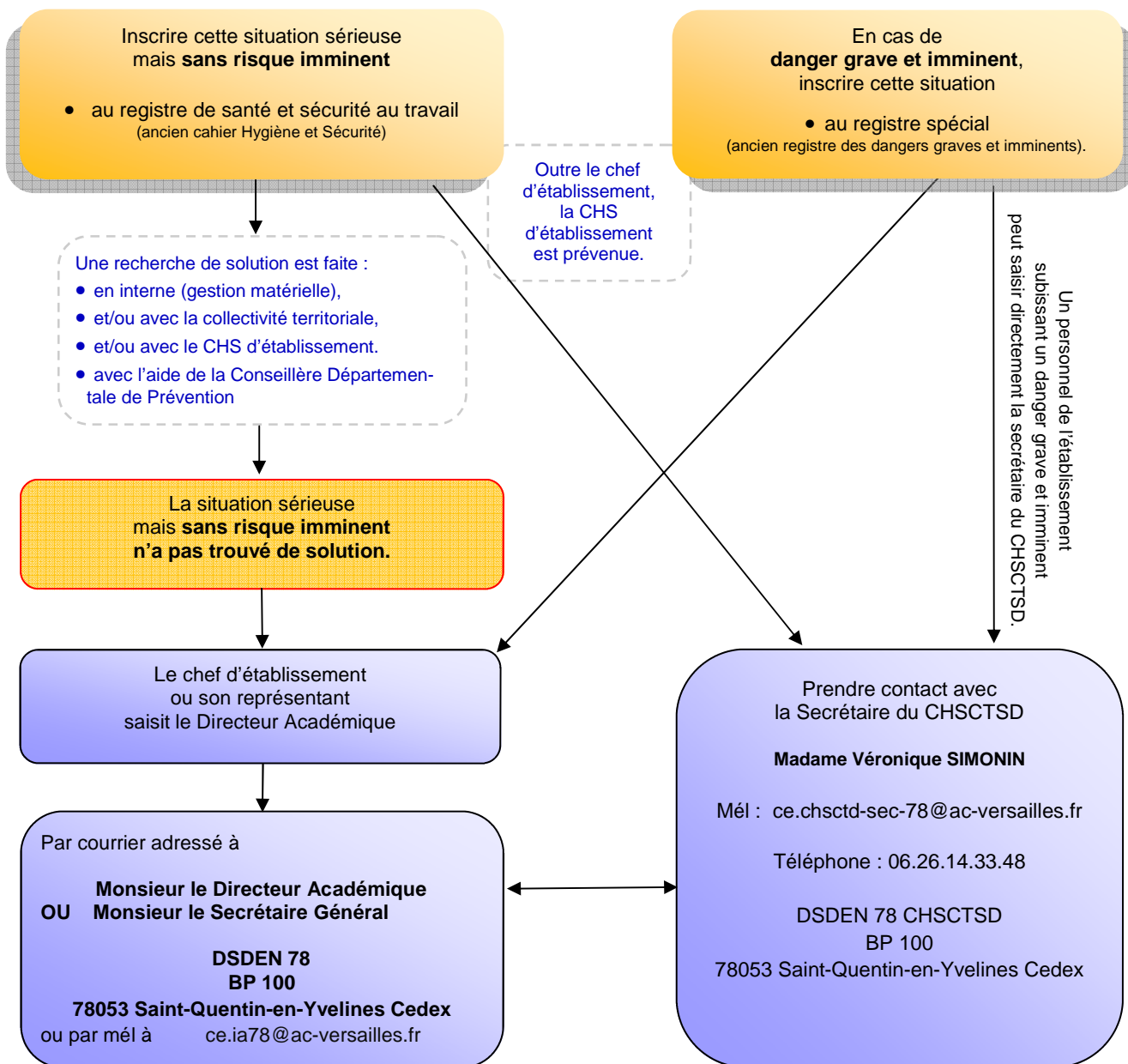


Au regard des situations, le Directeur Académique fait appel aux compétences d'experts :

ISST—Inspecteur Santé et Sécurité au Travail	N	ce.isst@ac-versailles.fr	
Conseiller de Prévention Académique	M. RODRIGUEZ	ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr	
Médecins de Prévention des personnels	Docteur COMBES	Docteur D'HALLUIN	01.30.83.46.71
Conseillers de Prévention Départementaux	Mme NOUGAREDE-DUVIVIER	ce.ia78.acmo@ac-versailles.fr	01.39.23.61.73
	M. MALBEC	ce.ia78.acmo@ac-versailles.fr	01.39.23.61.73
Psychologue du travail	Mme LE BOT	isabelle.le-bot@ac-versailles.fr	01.30.83.49.34

Procédure de signalement et acteurs de l'Hygiène et de la Sécurité-Conditions de travail dans le SECOND DEGRÉ

Dans un établissement du second degré, identification d'une situation potentiellement dangereuse pour un ou plusieurs personnels de l'établissement, en liaison avec le Chef d'établissement.

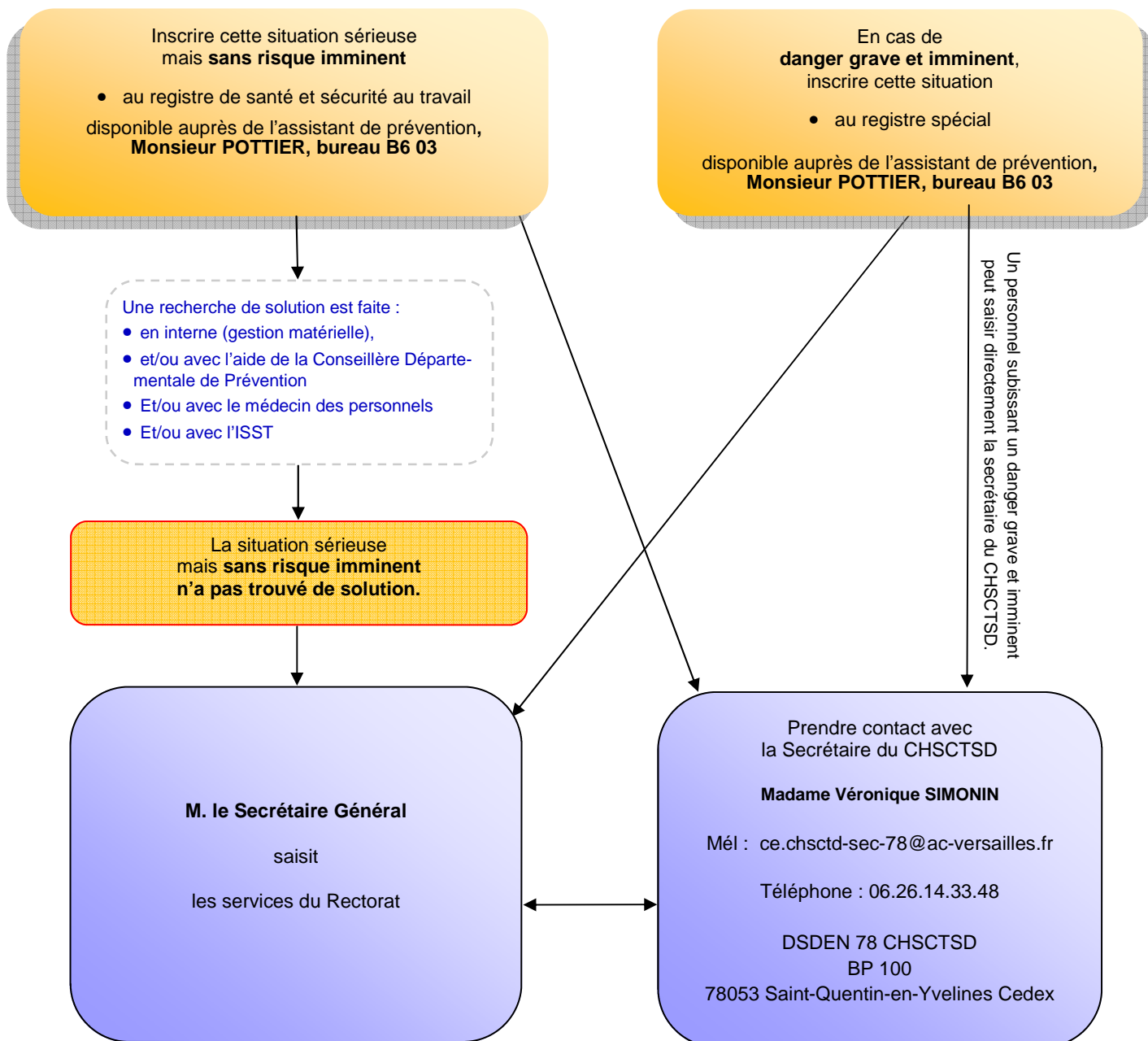


Au regard des situations, le Directeur Académique fait appel aux compétences d'experts :

ISST—Inspecteur Santé et Sécurité au Travail	N	ce.isst@ac-versailles.fr	
Conseiller de Prévention Académique	M. RODRIGUEZ	ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr	
Médecins de Prévention des personnels	Docteur COMBES	Docteur D'HALLUIN	01.30.83.46.71
Conseillers de Prévention Départementaux	Mme NOUGAREDE-DUVIVIER	ce.ia78.acmo@ac-versailles.fr	01.39.23.61.73
	M. MALBEC	ce.ia78.acmo@ac-versailles.fr	01.39.23.61.73
Psychologue du travail	Mme LE BOT	isabelle.le-bot@ac-versailles.fr	01.30.83.49.34

Procédure de signalement et acteurs de l'Hygiène et la Sécurité—Conditions de travail dans les SERVICES ADMINISTRATIFS 78

Identification d'une situation potentiellement dangereuse pour un ou plusieurs personnels de la structure, en liaison avec le Secrétaire Général.



Au regard des situations, le Directeur Académique fait appel aux compétences d'experts :

ISST—Inspecteur Santé et Sécurité au Travail	N	ce.isst@ac-versailles.fr	
Conseiller de Prévention Académique	M. RODRIGUEZ	ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr	
Médecins de Prévention des personnels	Docteur COMBES	Docteur D'HALLUIN	01.30.83.46.71
Conseillers de Prévention Départementaux	Mme NOUGAREDE-DUVIVIER	ce.ia78.acmo@ac-versailles.fr	01.39.23.61.73
	M. MALBEC	ce.ia78.acmo@ac-versailles.fr	01.39.23.61.73
Psychologue du travail	Mme LE BOT	isabelle.le-bot@ac-versailles.fr	01.30.83.49.34

Références

Le décret 2011-774 du 28 juin 2011 a modifié le décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique.

Il est entré en vigueur le premier juillet 2011 et a fait l'objet de deux circulaires d'application le 9 août et le 9 novembre.

Textes officiels en vigueur :

Décret du 28 juin 2011

Publics concernés : fonctionnaires, agents non titulaires de droit public, personnels à statut ouvrier des administrations et des établissements publics administratifs de l'Etat.

Rénover le dispositif d'hygiène et de sécurité applicable dans les administrations de l'Etat et les établissements publics administratifs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 20 novembre 2009 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique.

Décret du 28 mai 1982 dans sa version consolidée en juillet 2011

Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Circulaire du 9 août 2011

Application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique.

Réf : Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Circulaire du 9 novembre 2011

Objet : Modification de la circulaire d'application n°MFPF1122325C des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique.

Réf : Circulaire du 9 août 2011 n° MFPF1122325C.